



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

**QUATRE CENT SOIXANTE-DOUZIÈME  
SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 AOÛT 2023, À 19 H 30, TENUE À LA  
SALLE DU CAFÉ DÉLICES DE  
L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

**SONT PRÉSENTS**

**André Elliott**  
*Président*

**Jocelyn Girard**  
*Conseiller*

**Roger Dickey**  
*Conseiller*

**Ariane Marquis-Vézina**  
*Conseillère*

**EST ABSENT**

**Daniel Marchildon**  
*Conseiller*

**EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M<sup>me</sup> Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. Adoption de l'ordre du jour**

V-472-LV-2748

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2023;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 17 août 2023;
4. Dépôt de la correspondance;
5. Demande de commandite du Mont Fenouillet à cheval pour la tenue du Festival du cheval de la Baie-James édition 2023;
6. Autorisation de formation auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMPEQ) afin de pouvoir émettre les permis, certificats et autorisations;
7. Demande de désignation de madame Caroline Chrétien comme « officière désignée » à l'inspection municipale et l'émission de permis, certificats ou attestations, et responsable de l'application des règlements n<sup>os</sup> 208, 209, 210, 211, 212 et 213 pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois;
8. Abrogation de la résolution V-468-LV-2719 Autorisation d'utilisation d'une partie d'un lot afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
9. Nouvelle résolution concernant l'autorisation d'utilisation d'une partie du lot 5 702 692 afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
10. Divers;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2023**

V-472-LV-2749

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 juillet 2023 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 17 août 2023**

V-472-LV-2750

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 17 août 2023 de la Localité de Villebois pour un montant total de 47 653,54 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 17 août 2023

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

---

Caroline Chrétien  
Secrétaire-trésorière

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**4. Dépôt du bordereau de correspondance**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. Demande de commandite du Mont Fenouillet à cheval pour la tenue du Festival du cheval de la Baie-James édition 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme du Mont Fenouillet à cheval de Villebois est actif dans notre localité depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue annuelle du Festival du cheval est une activité importante pour les citoyens de Villebois;

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois croit en l'importance de ses organismes locaux et désire participer aux activités de ceux-ci.

V-472-LV-2751

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

**D'ACCEPTER** la demande de commandite du Mont Fenouillet à cheval au montant de 500 \$ pour la tenue du Festival du cheval qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2023;

**QUE** ce montant soit débité directement dans le compte de grand livre 02-62100-959 Dons et commandite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. Autorisation de formation auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMPEQ) afin de pouvoir émettre les permis, certificats et attestations**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois doit faire la demande d'émission de permis, certificat et attestation directement au bureau de Matagami;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait plus facile de pouvoir effectuer les émissions de permis, certificat et attestation directement au GREIBJ – Localité de Villebois;

**CONSIDÉRANT QUE** la secrétaire-trésorière est prête à compléter la formation nécessaire afin de pouvoir réaliser cette tâche.

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMPEQ) offre la formation adéquate pour l'émission de ces documents.

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY DÛMENT APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

**D'APPROUVER** la formation « Officier municipal en bâtiment et en environnement » auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMPEQ) de M<sup>me</sup> Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière qui se tiendra les 11 et 12 septembre 2023;

**QUE** le montant de cette formation de 549,58 \$ soit débité du compte 02 13200 454 Frais de formation et colloque et que celle-ci soit refacturée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

7. **Demande de désignation de Madame Caroline Chrétien comme « officière désignée » à l'inspection municipale et l'émission de permis, certificats ou attestations, et responsable de l'application des règlements n<sup>os</sup> 208, 209, 210, 211, 212 et 213 pour le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois**

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements n<sup>os</sup> 208, 209, 210, 211, 212 et 213 indiquent que seuls les officiers désignés sont autorisés à délivrer, au nom du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) les permis, certificats et attestations nécessaires ainsi que les constats d'infraction pour toute infraction à l'une ou l'autre des dispositions desdits règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil du GREIBJ doivent identifier et approuver les officiers désignés;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun d'avoir un officier désigné au GREIBJ-Localité de Villebois pour l'émission de permis, de certificats et d'attestations et, par le fait même, faire respecter la réglementation en vigueur pour les règlements suivants :

- Règlement n<sup>o</sup> 208 constituant le comité consultatif d'urbanisme;
- Règlement n<sup>o</sup> 209 sur les dérogations mineures;
- Règlement de construction n<sup>o</sup> 210;
- Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 211;
- Règlement n<sup>o</sup> 212 concernant l'émission des permis et des certificats;
- Règlement de zonage n<sup>o</sup> 213;

V-472-LV-2753

**SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** M<sup>me</sup> Caroline Chrétien comme « Officière désignée » pour le GREIBJ – Localité de Villebois afin qu'elle puisse exercer toutes les fonctions d'émission de permis, certificats et autorisations relatives aux règlements suivants :

- Règlement n<sup>o</sup> 208 constituant le comité consultatif d'urbanisme;
- Règlement n<sup>o</sup> 209 sur les dérogations mineures;
- Règlement de construction n<sup>o</sup> 210;
- Règlement de lotissement n<sup>o</sup> 211;
- Règlement n<sup>o</sup> 212 concernant l'émission des permis et des certificats;
- Règlement de zonage n<sup>o</sup> 213;

**DE DEMANDER** au conseil du GREIBJ – Localité de Villebois d'autoriser M<sup>me</sup> Caroline Chrétien à signer et délivrer les constats d'infraction émis pour toute contravention aux règlements énumérés ci-dessus et applicables au sein du GREIBJ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

8. **Abrogation de la résolution V-468-LV-2719 Autorisation d'utilisation d'une partie d'un lot afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** des changements doivent être apportés à la résolution V-468-LV-2719 concernant l'autorisation d'utilisation d'une partie d'un lot afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle résolution du même type avec des changements doit être présentée et approuvée à la séance du 17 août 2023.

V-472-LV-2754

SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> ARIANE MARQUIS-VÉZINA DÛMENT  
APPUYÉE PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

**D'ABROGER** la résolution V-468-LV-2719 adoptée à la séance du 17 mars 2023 concernant l'autorisation d'utilisation d'une partie d'un lot afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Autorisation d'utilisation d'une partie du lot 5 702 692 afin de réaliser des travaux d'installation septique d'une résidence dans le but de faire une demande de dérogation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Éric Thériault et M<sup>me</sup> Stéphanie Plourde sont propriétaires des lots dont les cadastres sont 5 702 692 et 5 702 693;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires doivent déplacer l'installation septique de leur résidence;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'est pas question d'aliénation au sens de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* dans le dossier de M. Thériault et M<sup>me</sup> Plourde;

**CONSIDÉRANT QU'**ils doivent agrandir leur terrain dans le but d'englober ladite installation septique et qu'ils devront utiliser une partie du terrain dont le cadastre est 5 702 692 et qui est en zone agricole;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la Localité de Villebois et hors de la zone agricole qui pourrait satisfaire la demande telle que requis à l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

V-472-LV-2755

SUR PROPOSITION DE M. JOCELYN GIRARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. ROGER DICKEY, IL EST RÉSOLU :

**D'AUTORISER** les propriétaires du terrain, ayant pour cadastre le numéro 5 702 692, à utiliser une partie de celui-ci afin d'effectuer les nouveaux travaux d'installation septique;

**D'APPUYER** M. Éric Thériault et M<sup>me</sup> Stéphanie Plourde dans leur demande d'autorisation de dézoner une partie du lot 5 702 692, étant en zone agricole, auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10. Divers

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

## 11. Période de questions

Cinq (5) personnes ont assisté à la séance du conseil et les questions portaient sur les sujets suivants :

- Suivi sur le terrain de M. Richard Belzil;
- Plainte concernant la vitesse du camion lors de l'épandage de l'abat-poussière en juin 2023;
- Problème des parents qui amènent leurs enfants au dépotoir sans surveillance le samedi lors de l'ouverture au public;
- Demande de développement d'un dépanneur dans la Localité de Villebois;
- Point d'arrêt pour les motoneiges à Villebois en 2023-2024.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
**PROCÈS-VERBAL**

---

**12. Clôture de la séance**

V-472-LV-2756

SUR PROPOSITION DE M. ROGER DICKEY, DÛMENT APPUYÉE  
PAR M. JOCELYN GIRARD, IL EST RÉSOLU :

**DE LEVER** la séance à 20 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ





**GOUVERNEMENT RÉGIONAL  
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES  
LOCALITÉ DE VILLEBOIS  
PROCÈS-VERBAL**

---

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÉGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

---

Président

---

Secrétaire

---

Madame Nancy Guyon  
Directrice générale  
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James